

Conseil Municipal du 5 juillet 2013

Délibération : 5.4 ALLIANZ RIVIERA - AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A L'OGC NICE COTE D'AZUR.

M. PHILIP.- Le rapport 5.4 concerne l'Allianz Riviera et c'est l'autorisation de signer la convention de mise à disposition à l'OGC Nice Côte d'Azur.

Délibération : 5.5 CONTRAT DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE NICE ET NICE ECO STADIUM - AVENANT N° 2.

M. PHILIP.- Le rapport 5.5 concerne également l'Allianz Riviera et il s'agit d'un avenant numéro 2 au contrat de partenariat entre la ville de Nice et Nice éco stadium.

Délibération : 5.8 REALISATION D'UN POLE URBAIN CREATIF DANS LES ANCIENS ABATTOIRS DE NICE - PRINCIPE DU LANCEMENT D'UN CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE.

M. PHILIP.- Le rapport 5.8 concerne la réalisation d'un pôle urbain créatif dans les anciens abattoirs de Nice. Et c'est le principe du lancement d'un concours de maîtrise d'oeuvre qui vous est proposé.

Monsieur Alain Philip est nommé représentant de la ville de Nice au sein de la SPL Côte d'azur Aménagement.

Abstentions de madame Gaziello et de monsieur Injey.

Je mets maintenant en discussion la 5.4. En précisant que j'ai reçu une demande d'intervention à la fois du groupe Changer d'Ere et du groupe Communistes et Républicains. Qui souhaite s'exprimer au nom de ces groupes ? madame Gaziello.

Mme GAZIELLO.- Merci, monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit donc de la 5.5 et de la 5.4 en même temps. D'accord, donc la 5.4. J'ai mélangé les deux interventions.

M. LE MAIRE.- Ah non, non, mais je suis d'accord, faisons une intervention groupée sur les deux.

Mme GAZIELLO.- Voilà, c'est ça. Donc, la 5.5 c'est l'avenant au partenariat public-privé numéro 2 et la 5.4 c'est la convention de mise à disposition OGC Nice de l'enceinte. Avec cet avenant 5.5, nous assistons à nouveau à une dérive que nous avons dénoncée dès le départ, bien sûr, puisque nous votions contre ce PPP. Mais, cette dérive financière s'affirme mais aussi l'efficacité tant vantée par vous, grâce à ces PPP, elle est mise en défaut, ici. Je m'explique. La mise à la charge du contribuable niçois des équipements et aménagements supplémentaires qui viennent, selon l'avenant, améliorer la fonctionnalité de l'enceinte – je rappelle la somme, pour 1,240 million d'euros HT à la charge du contribuable, l'autre partie étant à la charge du partenaire, la même somme, donc –, et ensuite, du manque à gagner pour Nice écostadium sur le tarif EDF de reprise des KWatt/h en photovoltaïque et sans doute des avoirs fiscaux qui allaient avec, suite au moratoire Sarkozy sur le photovoltaïque.

Alors, sur les aménagements supplémentaires, il s'agit d'équiper 12 loges VIP initialement livrées brutes, dont deux, je le rappelle, vont être réservées en permanence à la ville de Nice. Je le dis avec beaucoup de solennité, les deux loges permanentes de 12 places chacune ne verront jamais un élu communiste s'y asseoir. Les équipements des espaces de restauration, je rappelle, et là nous touchons à la « délib », justement, suivante, – « convention de mise à disposition » –, que la buvette du stade du Ray était un domaine public concédé par la ville par un processus de mise en concurrence dont elle retirait des loyers, ce qui ne sera pas le cas ici. Donc, nous investissons, le contribuable investit d'abord dans le brut, ensuite il équipe l'espace de restauration pour 1,473 million d'euros, et en plus, ce sera donc mis à disposition, ça c'est l'autre délibération, à l'OGC Nice qui commercialisera – c'est l'article 10 de la convention – qui commercialisera et gèrera directement et/ou par l'intermédiaire du ou des prestataires, qui choisira les services de restauration, bar, salon, buvette et kiosque mobile dans l'enceinte, etc. Donc, la ville de Nice ne retirera aucun loyer de ces équipements supplémentaires. Autre équipement supplémentaire : des vestiaires. Je ne sais pas, équipements de balnéothérapie dans un vestiaire, en quoi ces équipements sont des investissements pour les Niçois ? Pourquoi ces équipements ne sont pas considérés comme rendant l'exploitation du stade plus rentable pour le titulaire du contrat d'exploitation qui est Nice écostadium ? Alors, là encore non seulement le contribuable met la main à la poche, je le rappelle, mais n'en retire aucun loyer.

Pour la prise en charge par le contribuable niçois de l'évolution du projet photovoltaïque, d'abord, ce n'est pas chiffré dans l'avenant. Donc, cela a fait partie de votre « com » très importante sur le stade, votre communication qui disait, pour faire passer la pilule du partenariat public-privé et de l'endettement sur 27 ans, que les Niçois allaient disposer de ce qui se fait de mieux en matière écologique, la réalité c'est que la plaquette de présentation prévoyait 16 000 mètres carrés de panneaux photovoltaïques. Entre-temps, le moratoire Sarkozy sur le photovoltaïque engendre une baisse de recettes et un manque à gagner fiscal. Total, le 6 mai dernier, Xavier Lortat-Jacob, président du Nice écostadium dit : « nous avons su nous adapter en trouvant des solutions de financement et des solutions techniques lui permettant, nous permettant, de tenir ses engagements sur le site actubat. » Solution technique ! Nice écostadium, donc, vient de signer, le 3 mai, avec EDF ENR, un contrat pour la conception, l'installation et la maintenance d'une centrale photovoltaïque, oui, mais, 7 000 mètres carrés de panneaux solaires au lieu des 16 000 prévus à l'origine là où la ville de Nice pouvait prétendre, donc, à produire, selon ses dires, puisque pour 7 000 ce sera 600 foyers qui pourraient être alimentés, là, on aurait pu alimenter, produire au moins, pour 1 200 foyers. Et je demande par avance sur la case 15.3 où nous avons signé, vous l'avez déjà annoncé, un partenariat ville de Nice-EDF sur les énergies renouvelables, comment se fait-il que nous signons ce type de contrat de partenariat et que nous n'avons ici aucune vraie solution pour financer ces panneaux photovoltaïques ?

La solution de financement, eh bien, évidemment, c'est l'article 8 de l'avenant. Le contribuable accepte de prendre en charge, sur la durée du contrat de partenariat chacun pour moitié, partenaire et contribuable niçois, l'écart de recette résultant du tarif de rachat de l'électricité produite par la centrale photovoltaïque qui avait été initialement prévu par le partenaire en décembre 2010. Pourtant, il me semble qu'en préambule, l'ordonnance du 17 juin 2004 encadrant les PPP spécifie bien qu'un contrat de partenariat comporte nécessairement des clauses relatives aux conditions

dans lesquelles est établi le partage des risques entre la personne publique et son cocontractant. Or, je rappelle que, dans l'article du PPP, 37.2, du partenariat public-privé 37.2 prévoyait que, si des changements législatifs ou réglementaires survenaient après la date de délivrance du permis, les coûts d'investissement liés à ces changements seraient pris en charge par le partenaire. Je vous passe la lecture. Donc, cet avenant traduit, une fois de plus, le déséquilibre des rapports public-privé et les conditions de passation de ces partenariats et de leurs avenants, évidemment. Et cela traduit une captivité, une concurrence faussée, et donc un endettement accru pour le contribuable. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Qui d'autre souhaite s'exprimer ? monsieur Allemand.

M. ALLEMAND.- Ce sera sur le...

M. LE MAIRE.- Sur les deux rapports.

M. ALLEMAND.- Oui, oui, mais ce sera surtout sur le 5.5.

M. LE MAIRE.- D'accord.

M. ALLEMAND.- Il y a un certain nombre d'avenants, d'éléments, pardon, dans cet avenant numéro 2, qui ne me conviennent pas. Je vous donne d'abord mon impression générale et, après, je pointerai trois questions qui me paraissent illustrer l'ensemble. Cet avenant est défavorable à la commune. Il donne le sentiment que l'on permet à Vinci de se refaire. Il y a un certain nombre de coûts qui sont pris en charge par la commune et qui sont très discutables. D'abord, c'est un avenant plus important qu'il n'y paraît puisqu'il y a 7 modifications et ajustements. Donc, premier point, c'est la fixation de la date contractuelle de mise à disposition de l'enceinte. Il y a un vrai problème : c'est l'article 2 de l'avenant ; le délai initial était prévu au 30 juin 2013. Dans le cahier des charges de l'appel d'offres initial, auquel d'autres concurrents avaient soumissionné, ce délai était incontournable. Et il était prévu des pénalités de retard importantes ; près de 85 000 euros par jour de retard. Compte tenu de la définition retenue dans le contrat initial, on parlait à l'époque d'événement climatique majeur pour justifier des retards. Nous n'en n'avons pas eu, fort heureusement, même si on a eu une saison de pluie extrêmement importante.

M. LE MAIRE.- Reconnaissez que, depuis le mois de mai 2012, il pleut beaucoup plus.

M. ALLEMAND.- Je n'y vois aucune allusion, monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Depuis un an.

M. ALLEMAND.- La cause légitime de retard au sens de l'article 15.2 du contrat de partenariat était évoqué à l'alinéa 2 de l'article 2 de l'avenant 2. Elle est fixée à 10 jours. Donc nous aurions dû avoir un report de délai de 10 jours, jusqu'au 10 juillet. Or la date de mise à disposition entérinée par l'avenant est fixée au 31 août 2013. Cela paraît curieux. Cela aurait dû être le 10 juillet. C'est-à-dire qu'il s'agit d'une sous-estimation délibérée du délai en faisant le pari qu'un avenant pouvait être passé. Je me demande même s'il n'y a pas là-dessus un problème juridique. Car l'avenant n'a pas été voté par le Conseil municipal avant la date limite du 30 juin qui figurait sur le

contrat initial comme date limite de livraison de l'ensemble de l'ouvrage. Donc, j'ai tendance à considérer que nous serions fondés en tant que collectivité, à demander des pénalités de retard à compter du 11 juillet c'est-à-dire le 30 juin plus les 10 jours qui ont été reconnus comme jours d'intempéries, ce qui fait... et non pas jusqu'au 31 août. Et cela fait 51 fois 85 000 euros donc cela n'est quand même pas rien comme somme. Sur l'article 3, l'article 3 n'est ni plus ni moins que la modification du référentiel technique initialement prévu pour la procédure de mise à disposition de l'enceinte élargie et les performances attendues ; nous sommes là-aussi devant quelque chose d'audacieux. C'est antinomique avec le principe même du contrat de partenariat. Et l'obligation du titulaire de réaliser ce qu'il a vendu pour le prix du contrat. Par le biais de cet article 3, en fait, on régularise. C'est-à-dire que l'on adapte les exigences au niveau de ce qui a été fait et non de ce qui a été contractualisé. Et le titulaire se trouve ainsi exonéré du risque de pénalités pour réserves. Or les modifications ne sont pas moindres. Il faut simplement aller consulter les annexes 1 et 2. Quant à l'annexe 3 qui modifie l'annexe 9 du contrat initial, la délibération précise « dans les conditions qui y sont décrites ». Elle est blanche. Donc c'est difficile d'avoir une description plus succincte. Il y avait dans ce référentiel technique l'exigence d'un stade écodurable avec des engagements forts de performance énergétique, un des principaux critères retenus au moment de l'attribution dans la réflexion, de ceux qui s'y sont penchés. Qu'en est-il du respect de ces engagements ? C'est trop opaque pour le dire.

Venons-en maintenant au chapitre 2 sur lequel ma collègue Emmanuelle Gaziello a insisté, qui est la question du volet photovoltaïque. Le contrat de partenariat imposait au candidat de supporter le changement de loi jusqu'au permis de construire. Or, l'application du décret du 9 décembre 2010 devait donc incomber au titulaire. Certes, les prix de rachat de l'électricité ont baissé, certes cela a généré une baisse des recettes d'électricité, mais c'est aussi la prise de risque du contractant. Donc, il me paraît aberrant que la commune s'engage à compenser l'écart de recettes pour le photovoltaïque. Donc, lorsque l'on met bout à bout tous ces constats, on n'est pas devant un avenant que l'on vote. Ce que l'on vote, c'est une capitulation devant Vinci. Vous entérinez le recul sur le photovoltaïque de 16 000 mètres carrés à 7 000 mètres carrés, vous entérinez la baisse des performances énergétiques, vous compensez l'écart de recettes pour le photovoltaïque, vous renoncez à appliquer les pénalités. Donc, en résumé, je trouve que c'est une négociation qui pénalise la commune et le contribuable niçois d'une somme que j'évalue entre 3 et 4 millions d'euros. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Monsieur Icart, oui, vous avez la parole.

M. ICART.- L'économie du PPP Nice stadium revient devant vous, chers collègues, au travers de deux délibérations relatives à sa mise à disposition à l'OGC Nice et l'adaptation du contrat de partenariat. J'ai déjà évoqué, lors du Conseil municipal du 3 juin, mes préoccupations pour les finances municipales en raison du manque de visibilité du PPP que les délibérations qui vous sont soumises aujourd'hui ne dissipent pas. J'en veux pour exemple l'absence d'évaluation des conséquences de la baisse de la redevance de l'OGC Nice de 50 % en cas de relégation en ligue 2 ainsi que de la variation étonnante de la part proportionnelle de cette même redevance moindre en cas de chiffre d'affaires bas alors que l'inverse est l'habitude. Comme je l'avais annoncé le 3 juin, j'ai saisi le préfet, le 13 juin, de l'absence de mention du traitement comptable du PPP dans le budget primitif conformément aux exigences

rappelées dans une réponse du ministère de l'Economie et des Finances récente, du 21 février. Selon ce texte, « l'évolution des schémas comptables a vocation à retracer avec précision la dette contractuelle de la collectivité à l'égard du partenaire privé, ainsi que les enjeux financiers liés à ces contrats ». Et, je rajoute, il rajoute : « les ratios d'endettement des communes doivent intégrer la part des loyers d'investissement restant à payer. » Rappelant que la ville sera tenue pour 27 ans, qu'en sera-t-il de l'impact de la redevance de 10 millions d'euros par an sur le budget de fonctionnement de la ville sur cette période ? Cela fait partie des questions que j'ai posées à la Chambre régionale des Comptes que j'ai également saisie en lui demandant d'évaluer la totalité de l'opération. Le montant de la redevance au regard des bénéfices de l'exploitation du stade et le musée du sport et son emprunt, les équipements routiers, le bail des terrains d'une superficie de 30 000 mètres carrés pour la ville pour un euro. L'inspection générale des Finances est, paraît-il, en charge d'un audit dont j'aurais souhaité connaître la teneur. Je souhaite bien entendu à l'OGC Nice le plus bel avenir mais je ne peux hélas que noter que la ville de Turin a fait récemment bénéficier la Juventus, dont la réputation n'est plus à faire, d'un stade magnifique, d'un coût bien moindre, de 130 millions d'euros, pour une capacité supérieure, de 42 000 places et, au demeurant, financé par des fonds privés. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. S'il n'y a plus d'autres interventions... madame Hernandez-Nicaise.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Je souhaiterais intervenir brièvement sur la délibération 5.4, à propos de la convention de mise à disposition du stade à notre club, au club résident, l'OGCN. Alors, je ne nierai pas que le stade tombe à point nommé l'année où, au terme d'une irrésistible ascension, notre club local termine bon quatrième. Malheureusement, ce club est un club privé. En tant que tel, il va payer à la ville une redevance qui sera la seule recette de la ville et viendra... laquelle recette viendra en soustraction au substantiel loyer qu'on va payer, donc, annuellement, au partenaire, comme on l'appelle. Alors, je rappelle que cette redevance avait déjà fait l'objet de débats et qu'elle est calculée. Elle avait été pré-calculée par Pricewaterhouse d'après 4 postulats qui tiennent toujours, apparemment : le maintien de l'OGCN en première division – ouf, on y est ! – deuxièmement, que les coûts de gros entretien et d'exploitation augmenteraient de 3 % – l'avenir le dira – trois, que la fréquentation moyenne serait de 22 000 à 25 000 – et là on commence à s'inquiéter très fort parce que, sur les deux dernières années, c'était plutôt 9 000 spectateurs en moyenne – et que toutes les places VIP du futur stade – 3600, 3 000 VIP plus 600 personnes dans les loges – seraient vendues et rapporteraient plus que les autres places dans les gradins, avec une billetterie totale prévue de 15 et quelques millions. Ce chiffre est à comparer avec la billetterie de 2010/2011 et 2011/2012 qui, toutes les deux, ont été à peu près de 2 millions. Le contrat proposé prévoit ici que la redevance de l'OGCN comportera une part fixe de 1 million et une part indexée sur le chiffre d'affaires dont la première tranche serait de 11 millions et estimée à 4 millions ce qui, même si les mécènes occupent toutes les loges et sont d'une rare générosité, me fait vraiment douter de la réalité des chiffres. Mais admettons. Admettons que l'Allianz Riviera fasse un malheur avec l'OGCN et que les spectateurs affluent par milliers, il s'agira alors de bien les accueillir. Et c'est pour cela que j'ai analysé d'un œil particulièrement critique l'annexe 9.1 qui fixe les objectifs de performance de toutes les prestations du stade et, bien évidemment, les pénalités associées en cas de dysfonctionnement. Et c'est là que j'ai eu de vraies surprises dont je vais vous faire

part. D'une façon générale, le tableau de l'annexe en question fixe des objectifs d'équipement et de sécurité parfaitement sensés et très complets. Mais, là où le doute est permis, c'est lorsque l'on voit, à partir de quel niveau de dysfonctionnement est appliquée la première pénalité parce que, si on applique une pénalité à un niveau donné de dysfonctionnement, c'est qu'on autorise implicitement ce dysfonctionnement à une certaine hauteur. Je vais donc vous donner quelques exemples, ceux qui m'ont vraiment interpellée. Dans le domaine de la sécurité, et là c'est grave, le système de vidéosurveillance est si important et complet que le préfet, lui-même, a autorisé de remplacer les portillons « laids et anxiogènes », disait-il dans son texte, par des tripodes. Eh bien, la première pénalité sur des dysfonctionnements sur ces fameux tripodes n'est applicable qu'à partir de 10 % du matériel hors service, autrement dit, que 90 % de l'équipement suffit. Même seuil abusif pour tous les matériels de système de sécurité, téléphone, détection incendie, etc. Pour les systèmes de secours, les pénalités ne tombent que si plus de 20 % du système est hors service. Donc, 80 % de ces équipements cruciaux, dont les groupes électrogènes et l'éclairage de secours sont considérés comme suffisants. Deuxième chapitre qui m'a interpellée, la qualité de l'aire de jeu. On va jouer en première division, on va être filmés dans la France entière. La première pénalité ne tombe qu'à partir...

M. LE MAIRE.- Et même dans l'Europe entière.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Eh bien voilà... Alors la première pénalité ne tombe qu'à partir de 70 % de non-respect des normes AFNOR. Mieux, pour la télévision, le rendu visuel de l'aire de jeu – ce que l'on voit sur nos écrans par rapport au carré de pelouse – eh bien, ce rendu visuel est considéré comme normal s'il y a respect d'au moins 70 % de la qualité dite idéale et définie d'après un certain nombre de normes. Et les sanctions ne commencent qu'à partir de 60 %. C'est quand même gros ! Enfin, quand même, le confort que l'on va offrir à nos spectateurs, eh bien, le niveau d'éclairage des tribunes et espaces de réception, déjà, on ne fixe comme objectif que 80 % des dispositions du PFB mais les amendes n'arrivent qu'en dessous de 70 % des niveaux d'éclairage souhaitables. Et alors, cerise sur le gâteau, je terminerai sur ce gag, les sanitaires. Eh bien, 20 %, 1 sur 5 des sanitaires, peuvent être hors service avant qu'on ne commence à pénaliser l'entreprise. Il y en a 12 pages. Et alors, la cerise sur le gâteau, c'est que, s'il y a assez de dysfonctionnements, pour que les différentes amendes arrivent à 150 000 francs, eh bien, on s'arrête. C'est un forfait ! Donc, je pense qu'aux vues des contributions financières qui nous sont faites, ces clauses sont inacceptables. Je n'ose imaginer le fonctionnement de ce stade commençant à vieillir, avec une telle anticipation dans la mansuétude à l'égard de notre partenaire. Eh bien, je ne suis pas d'accord, on ne joue pas avec ce type de dysfonctionnement.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. S'il n'y a plus d'autres interventions, je passe maintenant la parole à monsieur Philip, monsieur l'adjoint.

M. PHILIP.- Merci, monsieur le Maire, mes chers collègues, oui, alors, je vais essayer de répondre dans l'ordre. D'abord, sur la convention de mise à disposition de l'OGC Nice, cela ne m'étonne pas complètement, vos interventions, mais, ne nous trompons pas de délibération. Les interventions que vous avez eues, pour la grande majorité, refont le débat, maintenant, que l'on a eu il y a deux ans, un peu plus de deux ans, lorsque l'on a voté le contrat de partenariat. La convention était jointe au contrat de partenariat et donc les articles que vous avez évoqués, je vais y revenir

quand même, étaient déjà il y a deux ans et demie. Donc on a déjà eu ce débat et il n'y a rien de nouveau aujourd'hui. Et, pour vous rassurer et surtout rassurer les Niçoises et les Niçois qui nous écoutent, les éléments que vous évoquez sont tout à fait, je dirais, dans les normes applicables habituellement à ce type d'installation et d'ouvrage de cette taille-là. Donc, il n'y a aucune difficulté, aucune crainte et elles ont eu l'approbation de toutes les commissions et instances de contrôle de validation, de labellisation aux différentes étapes de ce projet donc il n'y a aucun problème. Je rappelle, quand même, les 6 points dont nous débattons aujourd'hui qui ont évolué depuis ce contrat de partenariat. C'est la panneautique en LED autour du terrain, l'aménagement des loges : effectivement, il y avait 12 loges et pas que des loges VIP. 12 loges qui étaient prévues non aménagées, que l'on aménage. L'intégration des annexes conformes au contrat de partenariat, l'adaptation de l'article relatif aux assurances, l'intégration des pénalités relatives à la disponibilité du stade telles que définies dans le contrat de partenariat et le renforcement de l'article 24 relatif à la cession de la convention. Voilà ce dont on parle aujourd'hui. On ne parle pas d'autre chose. Si je continue sur ces éléments-là, ce qui ressort de vos interventions, globales, c'est « attention, les délibérations qu'on présente aujourd'hui spolieraient ou iraient à l'encontre de l'intérêt des Niçois ». Alors, j'imagine que vous avez lu les nombreuses pièces et vous avez vu qu'elles sont complètes et on vous a adressé tous les documents avec toutes les annexes complètes et très détaillées de façon à ce qu'on soit toujours dans la transparence et la clarté maximale sur ce dossiers. Vous avez toutes les informations et vous avez pu constater qu'au contraire c'est un gain que l'on a sur cet aménagement puisque l'on a fait des économies de plus de 2 millions d'euros sur les travaux du stade, ce qui nous permet, aujourd'hui, de financer les éléments que vous avez évoqués. Oui, monsieur Allemand ! Si ! Mais peu importe, sur l'opération nous avons fait une économie pour les Niçoises et les Niçois de plus de 2 millions qui se traduit en termes de traduction, je dirais, annuelle, aux alentours, une fois déduits les travaux d'amélioration de l'offre que l'on souhaite amener et qui sont financés par cette économie, avec un gain supplémentaire, sur la redevance, d'environ 45 000 euros par an. Donc, il faut lire jusqu'au bout et dire les choses jusqu'au bout sur ce dossier-là.

Deux mots sur le photovoltaïque, quand même. Le photovoltaïque, là aussi, connaissant votre assiduité à lire les dossiers, il faut rappeler, dites tout ce que vous avez lu ou en tous les cas ce qui est, c'est que vous vous souvenez bien que l'installation des panneaux photovoltaïques, et dans les quantités qui étaient évoquées, étaient d'une part installés sur le stade et d'autre part sur le PIA. Et c'était cet ensemble qui donnait les surfaces que vous avez indiquées. On parle aujourd'hui du stade et vous savez, comme moi, qu'il y a des recours qui ont été engagés sur le PIA qui, hélas, nous empêchent, à ce jour, de pouvoir installer les panneaux photovoltaïques prévus sur les espaces qui étaient prévus, mais on est bien... Sur la différence de coût du rachat d'EDF, non Monsieur Allemand, on n'est pas sur quelque chose qui est décidé dans un bureau. Cela fait partie, là aussi, des conditions dans le contrat de partenariat qui avait été signé. Et cela s'appelle un « fait nouveau » en dehors du contrat de partenariat, qui a été validé par nos assistances à maîtrise d'ouvrage et par les juristes qui travaillent à la fois de notre côté et par nos partenaires, pour acter que ces éléments, aujourd'hui, cette évolution du rachat du Kwatt/h entrain en fait nouveau. Donc, on avait deux solutions. Soit on disait « on ne fait pas », soit on maintient le caractère éco de ce stade, ce que le maire a souhaité et ce que tout le monde souhaite. Et donc, effectivement, aujourd'hui, entre les 38 centimes d'euros du Kwatt/h qui étaient prévus au contrat de partenariat et

aujourd'hui les 23 centimes d'euros, environ, qui sont le coût de rachat, eh bien, le delta est pris en charge et là on voit, c'est une économie pour la ville et pour les contribuables puisqu'au départ, plutôt que ce soit la ville qui paie la totalité de cette différence, il y a un partage avec les partenaires et c'est bien en cela qu'un contrat de partenariat est intéressant puisqu'on en prend chacun la moitié – donc autant en moins pour les contribuables niçois à prendre en charge et pour atteindre les objectifs environnementaux et d'écoproduktivité qui étaient envisagés. Je précise aujourd'hui que l'installation sur le stade, uniquement sur le stade, avec l'amélioration des performances des panneaux, va permettre de produire trois fois plus d'électricité que le stade en a besoin dans son fonctionnement. Donc, on voit bien qu'on est dans les performances et même au-delà des performances fixées. Et vous avez pu voir dans l'ensemble des annexes qui vous ont été adressées que la plupart des éléments, effectivement, répondent, dans leur très grande majorité, à ces objectifs voire, pour le reste, les améliorent d'une manière.

Alors, l'impact sur les éléments et le coût, dont j'ai précisé qu'on avait un gain de 45 000 euros par an en bénéfice pour la commune et pour la ville, représente – monsieur Allemand vous dites « c'est très significatif » –, c'est 0,61% du coût d'investissement. Il faut relativiser les choses, quand même. Je crois que c'est important. Mais peu importe. On est à un écart... Et on voit, là, l'intérêt, contrairement à ce que vous dites, et monsieur Icart, notamment, qui a voté – Je pensais que monsieur Icart connaissait les sujets sur lesquels il votait, mais là, il s'étonne d'un certain nombre de points sur les interventions qui, là encore une fois, sont comprises dans le contrat de partenariat qu'il a voté, je le précise. Mais ces éléments-là... Et l'avantage du PPP justement, c'est que cela nous prémunit, et l'exemple, aujourd'hui, de cet avenant le montre, cela nous prémunit du report sur la ville et sur la collectivité, donc sur les contribuables, d'augmentations non maîtrisées. Elles le sont et la délibération le prouve.

Sur les délais de livraison, monsieur Allemand, là aussi, vous avez lu jusqu'au bout. Je ne veux pas vous faire l'affront de dire que vous n'avez pas lu votre document. Vous ne parlez que des intempéries, vous avez bien vu qu'il y a deux causes, il y a les intempéries, d'une part, et pas que des ouragans – vous aviez vu qu'il y a des intempéries, il y a 40 jours qui sont fixés et, au-delà des 40 jours, on décompte des éléments. Et vous avez dans le dossier qui vous a été transmis le décompte de l'ensemble. Et puis, il y a une signature qui intervient à un moment donné et vous avez tout le détail aussi dans votre convention, qui fixe la date de départ. Et donc, aujourd'hui, le report de la date au 31 août est bien conforme aux dispositions et aux éléments et je peux vous dire que cela a été vérifié d'une manière très, très, précise par nos juristes et nos avocats. Voilà ce que je voulais dire, monsieur le Maire, mes chers collègues, en sachant que l'on est bien, aujourd'hui, dans l'application stricte, sans remettre en question l'esprit du contrat de partenariat que l'on a signé. On a un stade, aujourd'hui, dans des délais absolument exceptionnels – on est à peu près le seul de France à avoir répondu en termes de délais, de qualité de réalisation, de qualité environnementale, et en termes de productions et ça, entre autres, cela, le mérite en revient à la fois à la qualité de la programmation qui a été faite mais aussi à la procédure de PPP qui nous permettent d'atteindre ces objectifs, aujourd'hui. Voilà ce que je pouvais préciser.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie, monsieur l'adjoint. Je vais compléter sur un dossier qui est un très, très beau dossier, qui vous contrarie beaucoup, beaucoup,

beaucoup, tellement, depuis le début, il vous a donné tort. Voilà. Nous avons vécu de belles années, un chantier dont le premier coup de pioche a été donné le 1^{er} août 2011, mes chers collègues, et dont les clés nous seront remises le 31 août 2013. Je ne sais pas si chacun d'entre vous qui doit se faire aménager un appartement ou une petite villa provençale modeste, on lui dit « vous donnez le premier coup de pioche le 1^{er} août 2011 et on vous donne les clés le 31 août 2013 », si son maître d'œuvre sera capable de tenir les mêmes délais – pour ce qui est considéré aujourd'hui, au regard du monde entier, qui l'ont admiré, 700 millions de personnes à l'occasion du Tour de France cycliste, une véritable cathédrale qui, un jour, sans doute, sera classée pour être l'oeuvre d'un grand architecte, Jean-Michel Wilmotte, d'accord – si chacun d'entre vous pourrait tenir les mêmes délais pour ses propres réalisations personnelles. Eh bien, je ne connais pas, lorsque je vois que Lyon, depuis deux mandats – pardon, j'ai oublié de vous passer la parole, je vais vous la passer, monsieur Tordo – depuis deux mandats de monsieur Colomb, n'arrive pas à sortir son stade, lorsque nous voyons que madame Aubry, à Lille, est à plus de 100 millions d'euros de dépassement et les problèmes lourds sur le dos... lorsque nous voyons que Nancy a renoncé, lorsque nous voyons que tous ceux qui ont été retenus pour l'euro 2016 ont du mal à démarrer leur chantier, eh bien, nous, voilà, en deux ans. En deux ans sur une procédure dont je veux rappeler qu'aujourd'hui sur le partenariat public-privé lui-même, j'ai ici la revue des partenariats publics-privé : « François Hollande adoube les PPP ». Alors je sais que vous... non mais... Je sais très bien que vous détestez le Président de la République, aujourd'hui, d'accord, mais lorsque je lis dans cette interview qui m'a beaucoup intéressé : « à l'occasion d'un déplacement en Gironde portant sur les investissements d'avenir, il en a profité pour appeler au pragmatisme sur les PPP en invitant les autorités concernées à choisir les meilleurs instruments sans faire preuve d'idéologie excessive dans un sens ou dans un autre ». Sur un sous-chapitre intitulé « 3 ans au lieu de 15 », « le chef de l'Etat a jugé qu'un des moyens de respecter les objectifs de croissance dans notre pays était de respecter et de raccourcir les délais de réalisation des équipements et des infrastructures et, si on fait dès 2013 ce qui était prévu en 2014, on donne un gain de croissance sans qu'il en coûte quoi que ce soit de plus. » Et j'ajoute, dans sa conclusion, « alors plutôt que de jeter aux gémonies tel ou tel instrument, accompagnons les élus locaux ». A un moment où notre récession, où notre pays est en récession, où nos déficits explosent, où nous sommes en chute de croissance, que la ville de Nice ait pu pendant ces deux années de cela faire, à travers ce marché de PPP, conformément à l'esprit décrit par le Président de la République lui-même, faire travailler près d'une quarantaine de PME locales qui sont aujourd'hui dans une situation extrêmement difficile, je pense que, pour tous ceux qui ont pu bénéficier de cela, sans compter les clauses d'insertion que nous avons mis dans ce chantier – et avec Dominique Estrosi-Sassone nous nous sommes rendus sur place souvent pour rencontrer ces jeunes des quartiers de Nice qui avaient cette fierté de porter cette tenue et ce casque et de construire leur propre stade avec une formation qualifiante avec un CDI à la clé et un emploi durable, eh bien, je crois que, plutôt que de vous lamenter là-dessus, vous ne devriez que vous en réjouir. En tous cas, c'est une formule que nous avons choisie et qui, aujourd'hui, démontre que c'est sans le moindre coût supplémentaire pour les Niçoises et les Niçois, mais j'y reviendrai. Et quand j'entends, Monsieur Icart, vos interventions, aujourd'hui, après relevé que vous avez voté pour – pour ! – cette procédure, le 19 décembre 2008, le 23 octobre 2009, le 17 décembre 2010, le 17 décembre 2010 à travers 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 délibérations qui, chacune, comprenaient l'accord autonome, la convention tripartite, le financement propre de la ville de Nice,

la convention de mise à disposition du Nice stadium à l'OGC Nice, vous avez voté tout ça.

Vous avez voté, c'est-à-dire que vous allez voter contre votre vote, aujourd'hui. Vous avez voté « pour » le 8 avril 2011, le 8 avril 2012, le 8 avril 2011 encore et le 8 avril 2012 encore, sur 4 délibérations. Le 20 juin, sur deux délibérations, le 22 juillet 2011 et le 21 décembre 2011. Voilà. C'est-à-dire que vous avez voté jusqu'au 21 décembre 2011, c'est-à-dire après que le premier coup de pioche ait été donné le 1^{er} août 2011 et que vous avez donc laissé démarrer ce chantier après en avoir approuvé toutes les procédures. Un homme public qui se respecte doit avoir un peu de dignité. Je pense que, par votre intervention, vous avez fait une absence totale de dignité dans votre comportement public et républicain ce matin. Donc, j'estime ne pas devoir vous répondre au-delà de cela. Maintenant, je voudrais dire à madame Gaziello comme à monsieur Allemand qui parlent de retard. Bon, je reprécise ce qu'a dit Alain Philip, le contrat a été signé le 21 janvier 2011 et non le 10 décembre 2010 comme prévu initialement. Il y a eu un report d'un mois et demi entraîné par le fait que le contrôle de légalité a traîné à se prononcer. Ce qui veut dire que nous retrouvons parfaitement ce décalage par rapport au contrat que nous avons signé et que non, il n'y a donc pas de retard sur les délais par rapport à la date de la signature du contrat.

Venons-en maintenant au volet environnemental. Puisque, madame Gaziello, vous ne pouvez pas, ni monsieur Allemand, comparer ce qui est dans la globalité du contrat initial sur la totalité du PIA (plan immobilier d'accompagnement), ce que nous vous soumettons aujourd'hui porte sur l'Allianz Riviera lui-même et sur rien d'autre. Or, je vous rappelle que les 16 000 mètres carrés de panneaux photovoltaïques portaient sur l'ensemble du PIA et pas simplement sur l'Allianz Riviera ce qui signifie que si, effectivement, là aussi, nous n'avions pas fait l'objet d'un certain nombre de recours qui ont retardé l'ensemble du PIA, eh bien, nous serions aux 16 000 mètres carrés et nous serons aux 16 000 mètres carrés. Je vais y répondre en vous apportant un certain nombre de réponses. D'ailleurs, sur ce décalage de la réalisation du PIA avec les problèmes de places de parking à recréer, j'informe simplement que les requérants contre les procédures que nous avons votées ici ont été lourdement sanctionnés par le tribunal administratif de Nice pour recours abusifs puisqu'ils ont été sanctionnés à hauteur de 2 500 euros. Je vous rappelle qu'en matière de recours abusifs, la tradition c'est que l'on ait plutôt un euro symbolique. Quand on commence à prononcer 2 500 euros, on pourrait considérer que c'est trop peu. Et, d'ailleurs, j'approuve et je vote à deux mains la loi qui est proposée par le gouvernement aujourd'hui en tant que parlementaire qui fait que tous ceux qui, désormais, déposeront des recours abusifs seront beaucoup plus lourdement sanctionnés dans notre pays et qu'ils ne devront en aucun cas excéder un délai de deux ans. Je trouve que c'est une décision extrêmement sage et j'aurais même préféré que ce soit un gouvernement précédent qui prenne cette décision. Merci au gouvernement actuel de proposer cette initiative qui, en même temps, doit en gêner un certain nombre d'entre vous, qui aiment bien se livrer à ce petit exercice pour empêcher de livrer aux Niçois ce qu'ils attendent avec impatience car, en réalité, vous râlez ce matin contre la livraison dans les délais de quelque chose que les Niçois attendent avec une grande impatience et dont ils sont largement satisfaits.

Maintenant, sur les coûts tenus, je confirme que les coûts ont été tenus. Je rappelle que le coût, non pas pour la ville mais pour le bâtisseur, est de 204 millions d'euros et que, invariablement, ce montant n'a jamais changé. Qu'il a bénéficié d'un certain

nombre de subventions, pour près de 60 millions d'euros – 25 millions d'euros HT de valorisation du foncier, puisque Vinci a acheté le foncier à ce montant alors que l'avis des domaines était de 3,4 millions – avis des domaines : 3,4 millions, achat par Vinci : 25 millions d'euros.

119 millions d'euros HT restent à financer. Soit environ 16 millions d'euros par an, notamment avec les intérêts. Sur ces 16 millions d'euros HT, Vinci garantit une recette d'occupation du site d'au moins 5,2 millions par an. D'où une redevance annuelle due par la ville de Nice de 10,8 millions HT à laquelle sera déduite la participation de l'OGC Nice estimée à 3 ou 4 millions. D'où une redevance, aujourd'hui, qui se situe autour de 7 millions d'euros. Et pourquoi on a tenu ? Eh bien, parce que nous avons obtenu un certain nombre de subventions à la fois de la part des collectivités et de l'Etat, et je reviendrai, notamment, sur l'Etat dans quelques instants. Mais aussi du *namings*. Lorsque je lis, là aussi, dans une autre revue, ce matin, du « Point », l'hebdomadaire le « Point » : « Mauroy plutôt que Partouche, le grand stade de Lille s'est enfin trouvé un nom, il s'appellera Pierre Mauroy. Le choix du coeur, a commenté Michelle DEMESSINE, vice président de la communauté urbaine, mais pas vraiment celui de la raison. » Le projet de *namings*, suggéré par Martine Aubry avant le début des travaux devait rapporter, soi-disant, 4 millions d'euros par an mais une seule société, les casinos Partouche, s'était portée candidate et encore, pour la moitié de cette somme, ce qui fait que nous sommes, aujourd'hui, les seuls, en France, à avoir, pour plus de 2 millions d'euros, un véritable *namings* de la part d'Allianz, pour près de 2 millions d'euros. Bon. Ce qui nous permet, aujourd'hui, là aussi, de tenir largement les échéances au niveau où nous les avons fixées. J'en viens maintenant à la fréquentation. Et alors, là, c'est un florilège parce que entre ceux qui nous prédisent que nous allons redescendre en ligue 2, je trouve que c'est très encourageant. C'est un très beau signe que certains envoient aux supporters niçois que de dire : « je ne souhaite qu'une chose, c'est que vous descendiez en deuxième division parce que ça me permettra, moi, politiquement, de donner... de démontrer que j'avais raison », c'est-à-dire que vous voulez vous nourrir de pessimisme plutôt que de vous nourrir d'optimisme pour conduire votre attitude politicienne dans votre action politique. Bon. Il se trouve que, monsieur Allemand, je me rappelle de ces séances mémorables du Conseil municipal de Nice lorsque nous avons ouvert le débat sur la réalisation du futur stade de Nice et où vous disiez « mais vous ne voyez pas les résultats de l'OGC Nice, mais vous ne voyez pas que l'on va descendre en deuxième division. Mais à quoi bon construire une infrastructure... enfin, je sais que vous avez peu d'ambition pour votre ville, je sais que vous préférez que les belles infrastructures ce soit pour Lille, que ce soit pour Marseille, que ce soit pour Bordeaux, que ce soit pour Toulouse, que ce soit pour Strasbourg, que ce soit pour Lyon, mais surtout pas à Nice, cinquième ville de France, première métropole de France. Les belles infrastructures c'est pour tous les autres mais pas pour les Niçoises et les Niçois.

Nous on bâtit pour les 60, 70, 80 ans à venir et on fait du développement durable à venir. Et, en même temps, nous, on y a cru parce que l'on croit, qu'est-ce que vous voulez, c'est comme ça quand on croit on a Issa Nissa dans nos trippes, et qu'on y croit, on se dit en même temps que, de donner la perspective d'une grande enceinte, eh bien, quelque part, cela accompagne. Quelque part, cela accompagne une équipe qui y trouve une motivation, cela accompagne une reprise de l'actionnariat qui vient s'investir comme nous avons pu y assister avec l'implication du Président Rivère, il y a maintenant deux ans de cela. Quelque part, cela attire de grands entraîneurs qui se disent : « Nice est en train de tracer des perspectives d'avenir, alors, oui, plutôt que

de répondre à d'autres propositions, je préfère répondre à celle-ci. Il y a d'un côté ceux qui souhaitent le plus petit, le plus médiocre, les plus mauvais résultats et il y a, de l'autre côté, ceux qui ont une fierté pour Nice, pour son aigle, pour ses couleurs, pour son histoire et qui ont envie de dire aux Niçoises et aux Niçois : « soyez fiers de ce que vous êtes, partagez l'honneur d'une grande équipe, partagez l'honneur d'une grande cité qui accueille de grands événements, un centième Tour de France cycliste, qui a montré votre Allianz Riviera aux yeux du monde entier qui l'ont découvert ». Mais je sais que tout cela vous contrarie. Vous auriez tellement souhaité arriver au terme de ces 6 années avec une addition d'échecs de notre part sur l'ensemble de nos projets.

Vous auriez tellement souhaité que nous soyons, aujourd'hui en train de nous dire : « comment on va faire pour le remplir parce que l'OGC Nice est en seconde division ? » Ben, vous voyez, non seulement on était sûrs que ; en traçant ces perspectives avec l'OGC Nice, elle ne serait pas en deuxième division mais qu'en plus elle aurait toutes les chances de rentrer européenne dans son nouveau stade. Quelque part, on a misé sur le bon cheval là où les calculs politiques et vos arrières pensées vous ont donné totalement tort aujourd'hui. Et lorsque, même, je regarde, parce que, bien évidemment, on ne peut pas exclure que, dans les 50 ans qui viennent, il nous arrive de redescendre en deuxième division, comme c'est arrivé aux plus grands clubs de France, avant de remonter. Je regarde Grenoble, puisque la démonstration a été faite, ces dernières années, je le dis sous le contrôle de Gilles Vessière qui connaît bien ça, que, chaque fois que l'on livre une nouvelle enceinte, même un club qui passe de ligue 1 en ligue 2, a plus de fréquentation dans une nouvelle enceinte parce qu'il y a le plaisir de fréquenter un bel équipement public que lorsque l'on est dans un équipement qui n'attire plus personne et où on se dit « on ne va pas passer une mauvaise soirée sur un mauvais siège sous la pluie, le froid, et dans des conditions abominables et sans aucun service à l'appui. Vous prenez Grenoble, qui était en ligue 1, qui est descendu en ligue 2. Eh bien, lorsqu'ils étaient en ligue 1, ils étaient à 6430, en moyenne, de fréquentation annuelle, en descendant en ligue 2 dans leur nouvelle enceinte, ils sont montés à 16 000 personnes de fréquentation, en moyenne ; vous prenez Lyon, qui, en 97-98, a eu une première nouvelle infrastructure, ils étaient en moyenne, avant cette échéance, à 19 000. Ils sont, depuis, en moyenne, à 29 000. Vous prenez Marseille qui, dans son ancienne infrastructure, en 97, était à 22 000, en moyenne, dans leur nouvelle infrastructure ils sont aujourd'hui ; en moyenne ; à 49 000. C'est vous dire, d'ores et déjà, que sur les simulations que nous avons faites en 2008-2009, quel que soit le classement qui soit le nôtre, ou les bureaux d'études auprès desquels nous nous étions adressés, nous avaient indiqué que la moyenne qui nous situait, à l'époque, à 10 631 personnes sur la saison 2008-2009, nous porterait, ligue 2 ou ligue 1, selon l'endroit où nous nous situerions, entre 22 844 et 35 398 en moyenne. Nous savions cela lorsque nous avons pris notre décision Et la réalité, aujourd'hui, c'est que vous vous trompez totalement.

Vous affirmiez d'ailleurs, c'est dans vos propos du Conseil municipal, procès verbal du 17 septembre 2010, où vous disiez, monsieur Allemand : « nous avons une moyenne de spectateurs de 9 500 et le dernier match contre Bordeaux, donc une grande affiche, quart de finaliste en coupe d'Europe, un temps idéal, 10 580 spectateurs, vous allez endetter la ville sur 30 ans avec un équipement qui est surdimensionné quel que soit le nom qu'on lui attribue ». C'étaient vos propos à l'époque, avec la grande ambition que vous nourrissiez pour l'OGC Nice. Eh bien, il se trouve qu'à ce jour, alors que l'on vient à peine d'ouvrir la période d'abonnement, je vous donne le résultat : pour la saison 2013-2014, le nombre d'abonnés est déjà de

6 100 abonnés – je ne vous parle pas des personnes qui prendront leur place au cas par cas – on est déjà sur un nombre d’abonnés pour l’année à venir de 6 100 plus 2 000 en VIP. C’est-à-dire qu’on est à 8 100 abonnements à ce jour dont on sait que, sans que l’on ait clôturé encore les abonnements, qui ne cessent de monter en puissance chaque jour et que l’on va probablement passer le cap des 10 000 abonnements c’est-à-dire plus que ceux qui fréquentaient, en moyenne, le stade du Ray et qui n’étaient pas abonnés, on a déjà un minimum de volant de 10 000 abonnements. Eh bien, nous avons, à titre de comparaison, à la même époque, l’année dernière, à titre de comparaison à la même époque, 3 000 abonnés. Il y en a 8 100 aujourd’hui. 3 000 l’année dernière au stade du Ray, 8 100 dans la nouvelle enceinte. Tout cela vous donne totalement tort. Je rajoute à cela que, contrairement à ce que vous affirmez ici, la participation sur laquelle nous vous demandons de voter pour l’OGC Nice n’est pas basée sur le classement en ligue 1 ou en ligue 2 mais est basée sur la fréquentation. C’est-à-dire que 3 millions d’euros de participation correspondent à une estimation de 21 000 spectateurs, 3,5 millions correspondent à une estimation de 24 000 spectateurs, 4 millions d’euros correspondent à une estimation de 27 000 spectateurs. Donc on n’est pas basé sur le classement, on est basé sur la fréquentation.

J’ajoute à cela, que nous nous prononçons, bien sûr, sur l’aspect qui touche à l’OGC Nice aujourd’hui mais que, dans vos débats, vous voulez réduire le débat à un simple stade de foot or, ce qui nous est livré le 31 août n’est pas les clés d’un stade de foot. D’abord, les clés qui nous sont livrées, si on en reste un tout petit instant au foot, c’est bien sûr un stade de foot mais dont nous n’avons fait le choix de le réaliser dans ces conditions et à cet endroit, dois-je le rappeler, que parce que, dès lors que nous le réalisions sous cette forme, aux normes exigeantes de l’UEFA, nous étions retenus parmi les 9 enceintes qui organiseraient en 2016 l’Euro 2016 pour la France. 9 ! J’étais il y a quelques jours, avec Gilles Vessière, invités par le président Michel Platini, avec tous les autres maires, les 8 autres maires, des enceintes qui sont retenues dans notre pays, pour la présentation du logo France-Euro 2016. Et, là aussi, j’aimerais, ce matin, si vous étiez des patriotes niçois et français, que vous disiez, tout simplement, voilà, 20 millions d’euros de l’Etat, il est bien évident que si je n’avais pas eu cette sélection de la part de l’Etat pour l’euro 2016, et que je n’avais pas eu 20 millions d’euros de l’Etat, oh, vous pouviez me dire : « construisez une plus petite infrastructure ». C’était me dire : « ne prenez pas les 20 millions d’euros de l’Etat, Monsieur le Maire ». Si on a pris 20 millions d’euros de l’Etat qui nous ont permis de réaliser ce que nous avons réalisé parmi toutes les subventions, c’est-à-dire plus de 60 millions d’euros, et pour ne payer qu’un coût de 6,8 à 7 millions d’euros par an pendant 27 ans, c’est parce que nous sommes européens. Et, non seulement, nous allons être organisateurs de l’UEFA nouveau règlement – c’est-à-dire que la coupe d’Europe, en Ukraine, c’était 31 rencontres, de nouveaux pays sont acceptés à participer à l’Euro 2016, c’est-à-dire que l’on va passer, sur l’Euro 2016, de 31 rencontres à 51 rencontres. C’est-à-dire que Nice est assurée, à partir du moment où il y a 51 rencontres à se partager à 9 enceintes dans notre pays, d’organiser 4 à 6 rencontres européennes en 2016. Je n’étais pas dans cet hémicycle mais je faisais partie de ceux qui étaient malheureux lorsqu’en 1998, tant de Niçois que je croisais dans la rue me disaient « quand même c’est un malheur, un grand malheur pour notre ville de ne pas être une des grandes villes de France qui accueille la coupe du monde de 1998 ». Eh bien, je veux vous dire aujourd’hui que je suis particulièrement fier d’être le maire qui aura laissé à sa ville une enceinte qui permettra à ces Niçoises et ces Niçois de ne pas dire comme en 1998 « on a honte » mais au contraire « on est

fiers ». « On est fiers ». Et de savoir que, non seulement, nous sommes une des 9 villes européennes pour 2016, pour l'Euro 2016 en France mais qu'en plus c'est l'OGC Nice européenne qui rentrera dans l'Allianz Riviera de l'Euro 2016, eh bien, j'aurais préféré, ce matin, que ce soit une plus grande fierté partagée.

J'ajoute à cela que, quand une des plus grandes équipes de rugby de France le RC Toulon, notre région, dont nous sommes si fiers des performances, avec son entraîneur, mon ami, Bernard Laporte, a décidé d'organiser 4 rencontres, 4 rencontres, à Nice, sous des couleurs rouge et noir, et m'a indiqué que, s'ils étaient, comme cette année, sélectionnés pour la coupe d'Europe pour les finales, en tout cas pour quart de finale, et demi-finale, quart de finale, et demi-finale, ce serait à Nice. 4 rencontres de championnat quart de finale, et demi-finale en cas de sélection, à Nice. Et j'ajoute, enfin, que nous nous prononçons, une fois de plus, sur une arène multifonctionnelle. Elle a fait travailler pendant deux ans, encore une fois, 40 PME. Elle a donné du travail à nos enfants qui ont la fierté et qui auront la fierté, en fondant leur famille, en devenant à leur tour des papas et des grands-pères, de dire un jour à leurs enfants qui passeront devant : « tu vois c'est ton père et ton grand-père qui ont travaillé pour faire ça ». Et des femmes dans des rôles administratifs... Pardon ? Très bien. Oui, mais je précise que j'ai demandé à ce que les 11 000 fonctionnaires hommes et femmes de la ville de Nice et de la Métropole grâce auxquels, dans les 163 métiers qu'ils pratiquent, dans nos deux collectivités, ce stade aura pu être réalisé, voient leur nom qui soit apposé sur l'Allianz Riviera parce que je veux qu'ils puissent s'approprier cette réalisation qui est aussi la leur. Et que, parce que c'est une arène multifonctionnelle, où seront organisés autant d'événements culturels, musiques actuels, grands opéras, événements sportifs de toute nature, au-delà des seules rencontres de l'OGC Nice, que c'est près de 150 jours par an qui nourriront aussi l'activité économique et sociale de notre ville dans cette enceinte parce que c'est notre coeur de métier de recevoir, d'animer, de faire vivre la cité là où le stade du Ray, aujourd'hui, c'était 24 jours sur 360.

Si je rajoute à ça que l'entretien du stade du Ray c'était environ 1,5 million d'euros par an de charges d'entretien, que nous n'aurons plus à assumer dès lors que Vinci, pendant 27 ans en assurera la charge de l'entretien, je pense que nous avons réuni suffisamment d'éléments qui démontrent que, non seulement, nous avons tenu les coûts, et lorsque vous parlez de coût d'1,2 million de plus, faux ! Puisque, avec la réduction des taux d'intérêt, de près de 2 millions d'euros à l'arrivée – vous savez, c'est comme la rame de tramway que nous livrerons demain, il y a toujours, ici, des oiseaux de mauvaise augure, au fond de la salle, qui disent toujours, quand on décide d'un chantier : « ah mais oui mais vous verrez, dans 4 ou 5 ans, vous allez dépasser de 10, 20, 30 % et donc cela coûtera beaucoup plus cher que ce que vous avez évalué ». On a dit 204 millions – pas pour nous, pas pour les Niçois, pour le partenaire privé et nous on a rien changé du coût que j'ai annoncé sur le loyer qui est le nôtre. Rien. Et donc, on n'apporte pas 1,2 million de plus, puisque, comme avec les taux d'intérêt on récupère 2 millions d'euros que l'on se partage, à parts égales, entre le constructeur et la ville de Nice, donc, on est à coût neutre, et il n'y a pas un centime d'euro de plus de dépassement. Mais, quand, nous, on démontre qu'on a gagné près de 10 %, je crois, sur la livraison du prolongement de la ligne jusqu'à Pasteur, que nous livrerons demain, un million d'euros de moins, contrairement à ce que vous dites toujours – « cela vous coûtera plus » - eh bien, cela nous coûte moins. Non, non, mais... « Sur tout » vous dites...

Moi j'aime bien comparer ce qui est comparable. C'est-à-dire que vous vous gérez : je prends la ligne Marseille-Aubagne, où vous, vous êtes passés à plus 125 % d'augmentation, 166 millions d'euros évalués en 1999, à 188 millions d'euros en 2002 pour finir à 253 millions d'euros en 2008. Vous avez commencé à 166 quand vous avez voté, vous avez payé 253 quand vous l'avez livrée. Le lycée de Drap, vous avez dépassé de 3 millions d'euros, pour arriver à 34 millions d'euros. La ligne Aix-Marseille, plus 45 %. Et la ligne Cannes-Nice qui est loin d'être arrivée à Nice, on est déjà, sur la troisième voie, à plus de 60 % de dépassement. Et c'est vous qui nous donnez des leçons ce matin sur le fait qu'il y aurait des dépassements là où il n'y en n'a aucun.

Monsieur Allemand, je pense qu'avant d'intervenir sur ce sujet, il faut être exemplaire soi-même et c'est en tous cas ce que ma municipalité a démontré qu'elle était. Et je veux remercier tous ceux qui, à cet égard, ont veillé à ce que nous soyons exemplaires, que ce soit mon adjoint aux travaux, aux transports, aux Finances, et tous ceux qui y ont contribué, autour de notre préfet directeur général des services et toute notre administration, auxquels je veux rendre hommage.

Enfin, après vous avoir apporté, peut-être ces longues mais nécessaires explications et cette fierté que nous avons aujourd'hui de pouvoir rentrer dans cette enceinte en temps et en heure à coût maîtrisé, avec une équipe européenne, une note de bonne humeur, le centre de formation de l'OGC Nice : 8 jeunes présents au bac, 8 réussites et le jeune Maupay qui est le deuxième plus jeune joueur à avoir évolué en ligue 1 et à nous avoir permis de monter en Europa League cette année, eh bien, je voudrais que nous le félicitions puisque non seulement il a réussi son bac mais il l'a réussi avec une mention bien. Cela montre, en plus, que l'on peut être très fiers de nos jeunes de l'OGC Nice qui nous permettent, aujourd'hui, d'être européens pour entrer dans cette grande et belle enceinte. Je vous remercie. Voilà.

Je vais donc mettre aux voix, maintenant, ces rapports 5.4, bien sûr, en relevant avec délectation les positions des uns et des autres. Donc, qui s'oppose ? Oui, la 5.4, madame Gaziello et monsieur Injey. Qui s'abstient ? Allez, on va dire l'ensemble du groupe Changer D'Ere, c'est plus simple. Je voudrais que monsieur Icart, s'il est dans les couloirs, soit rappelé. Oui, monsieur Icart, comme nous mettons au vote la 5.4 et la 5.5, cela m'aurait beaucoup dérangé que vous vous enfuyiez et que vous ne vous prononciez pas. Donc, parce que cela permettra de faire un parallélisme avec vos votes précédents. Donc, j'ai dit, qui s'oppose ? J'ai un vote d'opposition du groupe communiste. Donc vous vous associez au groupe Communistes. Donc, je note, madame Gaziello, monsieur Injey pour le groupe Communistes et monsieur Icart, avec le groupe communiste. Qui s'abstient ? Le groupe Changer D'Ere et ? Monsieur Mari ? Vous approuvez le dossier, je vous remercie. La 5.4 est donc adoptée.

La délibération n° 5.4, mise aux voix, est adoptée la majorité absolue.

Votent contre : - Madame Gaziello, monsieur Injey, monsieur Icart

S'abstiennent : - Madame Hernandez-Nicaise, madame Matringe, monsieur Cuturello, monsieur Gaechter, monsieur Fetnan, monsieur Allemand, monsieur Librati, madame Dorejo.

M. LE MAIRE.- 5.5. Qui s'oppose ? Une opposition de monsieur Icart, du groupe Changer d'Ere et du groupe communiste et républicain. Qui s'abstient ? Il n'y a pas d'abstention ? Je vous remercie. La 5.5 est ainsi adoptée. Je précise simplement que madame Florence Barale ne prend pas part au vote.

La délibération n° 5.5, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue. Madame Barale ne prend pas part au vote.

Votent contre : - Madame Gaziello, monsieur Injey, monsieur Icart, madame Hernandez-Nicaise, madame Matringe, monsieur Cuturello, monsieur Gaechter, monsieur Fetnan, monsieur Allemand, monsieur Librati, madame Dorejo.

M. LE MAIRE.- Oui, j'avais simplement oublié de préciser une chose. Maintenant que l'on a voté, mais cela ne fait rien, parce que c'est important, sur l'aspect environnemental des choses. Sur lequel certains sont intervenus tout à l'heure. Que les 16 000 mètres carrés seront bien respectés – pour ceux qui disent qu'il n'y a pas 16 000 mètres carrés ; je vous parle de tout ce qui est respecté sur les performances du développement durable. Avant, c'est-à-dire quand on a signé. Sur le bois, la structure du stade devait être réalisée en bois avec objectif d'économiser 3 000 tonnes de carbone par rapport à une structure de stade classique.

La structure du stade, aujourd'hui, a été réalisée en bois en respectant cette norme. Le vent, l'objectif était d'avoir un rafraîchissement naturel canalisant les vents de la Plaine du Var grâce à la construction d'un mur soufflant. Après, le vent : les murs soufflants ont évolué pour que la ventilation soit assurée maintenant par des poteaux soufflants. Donc il y a une option supplémentaire. Le soleil : il était prévu sur l'ensemble du stade et du PIA, la pose de 16 000 mètres carrés de panneaux solaires avec plus précisément 7 500 mètres carrés prévus sur la couverture de l'enceinte sportive. Je vous précise que, pour le soleil, on est passés de l'objectif initial de 7 500 mètres carrés sur le stade à 8 500 mètres carrés et que le complément sur le PIA pour arriver aux 16 000 mètres carrés sera parfaitement respecté. Que la production de référence installée est de 4 620 mégawatts/h pour une consommation prévisionnelle, pour 29 événements de taille importante, de 1 060 000 mégawatts/h. La terre : le stade devait puiser ses ressources dans la nappe phréatique de la Plaine du Var. Le partenaire Nice écostadium et le constructeur Vinci ont installé des pompes à chaleur et puisent dans la nappe phréatique de la Plaine du Var afin de bénéficier de ressources renouvelables présentes dans le sol. Pour ce faire, Nice écostadium a obtenu toutes les autorisations de l'Etat. L'eau : la couverture du stade devait récupérer l'eau de pluie qui devait être, ensuite, utilisée pour l'arrosage de la pelouse. La couverture du stade, aujourd'hui, récupère non seulement l'ensemble de l'eau de pluie grâce à 4 bassins de récupération situés dans chaque angle du stade, 3 étant réservés au réseau d'arrosage et à la distribution d'eau sanitaire. Le quatrième bassin étant utilisé comme réserve pour le réseau de lutte contre l'incendie. Enfin, la gravité : où la distribution de l'eau devait se faire de manière gravitaire en ne consommant quasiment aucune énergie.

Et, aujourd'hui, en matière de stockage, il y a les bassins de récupération et, pour la construction, les objectifs ont été repris sur 11 items et sont conformes aux initiaux. Phase gros oeuvre, changement climatique en équivalent CO₂, phase gros oeuvre consommation totale d'énergie primaire, phase gros oeuvre consommation totale

d'eau. 0 % d'achat de fournitures sélectionnées via une démarche d'achat responsable en période de construction. Valorisation des déchets de terrassement, valorisation des déchets inertes de chantier, valorisation des déchets industriels spéciaux de chantier, valorisation des déchets industriels banals de chantier, nombre de TP issues de l'insertion locale en phase de chantier, nombre d'heures de formation dispensées en phase de chantier. Par exemple, le nombre d'heures équivalent temps plein issues de l'insertion sociale en phase de chantier était de 80 000 heures. Fin juin, c'était plus de 100 000 heures qui avaient été réalisées. Autre exemple, la valorisation des déchets inertes de chantier prévus à 40 % a été réalisée à 100 %. Et, troisième exemple, par rapport à l'activité économique locale, il avait été prévu 30 % des marchés attribués à des PME et des artisans, et c'est en fait 78 % des marchés qui leur ont été confiés.

Voilà, donc, un chantier qui a non seulement respecté ses objectifs, les a dépassés en matière de développement durable, et les a dépassés, aussi, en matière de soutien à l'économie locale.

M. LE MAIRE.- Bien. Je passe maintenant au vote du rapport 5.6. Oppositions ? Abstentions ? Il est adopté. Le 5.7, y a-t-il des interventions ?

La délibération n° 5.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Le 5.7, y a-t-il des interventions ? Pas d'interventions. Oppositions ? Abstentions ? Il est adopté.

La délibération n° 5.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Le 5.8, y a-t-il des interventions ? Une intervention de Madame Gaziello.

Mme. GAZIELLO.- Oui, merci, monsieur le Maire.

Il s'agit de la réalisation d'un pôle urbain créatif dans les anciens abattoirs de Nice. Donc on en est au principe de lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre ; donc j'ai bien lu le document. Voilà, je ferai simplement remarquer que le projet, dans l'état où on nous le présente aujourd'hui, est absolument flou, sans aucune description du type d'équipement, et peu donner espoir à des dizaines d'équipements différents dont chacun représente une implication financière très importante. Il a été rédigé, manifestement, par quelqu'un qui ne connaît pas ce genre de lieu en Europe - et il y en a - et qui ne connaît pas ce genre de budget. Ou alors qui les connaît trop bien.

Mon sentiment : ce flou donne espoir à toutes sortes de créateurs et innovateurs mais, pour moi, ce n'est qu'une « opération de com » dans la perspective des municipales ; opération qui a commencé il y a plusieurs années déjà avec la nomination de Sophie Duez, dans cette mission, en 2009, avec les résultats que l'on connaît. La crédibilité de ce dossier est largement entamée. Je m'explique. Vous avez laissé « dormir » ce projet pendant 4 ans. On passe maintenant à une résolution pour donner en contrat à une entreprise privée d'étudier un « machin » qui sera suivi, à l'automne ou l'hiver de la publication. Il y en aura pour tous les goûts, le but étant de rameuter tous les créatifs. Je m'explique. Je passe au chiffage que j'ai essayé de faire de tout ce qui est proposé. Alors, il y a des modules dédiés aux expositions

événements et spectacles vivants. Donc, c'est une salle d'expo, salle de spectacle, correspondant aux usages contemporains, oeuvres et technologies numériques, investissements d'équipement, pour moi, c'est environ 8 00 000 euros, sans parler des travaux et 300 000 euros annuels de fonctionnement. Des espaces de laboratoires créatifs. Alors là, on arrive au fameux fablab qu'il y a dans quasiment toutes les grandes villes de la méditerranée, il y en a un existant, de type privé, à Nice, il est aujourd'hui localisé au Museev - c'est associatif, c'est quelque chose de très important et il me semble qu'aurait dû être pris attache avec ce fablab pour élaborer un projet qui en parle vraiment. Puisque « des espaces de laboratoires créatifs dont la fonction sera à la fois celle d'un incubateur et d'une pépinière ainsi que celle d'un centre de ressources », c'est tout à fait ce que font les fablab. Le chiffre ici va être aussi important. Aujourd'hui, on parle de 200 000 ou 300 000 euros. Un espace « nouvelle factory » qui réunira à la fois des espaces de travail, donc c'est un showroom atelier d'artistes, c'est assez important comme investissement, aussi. Voilà, etc. Donc, résidence d'artiste, pour moi, c'est au moins 300 000 euros annuels de fonctionnement, l'observatoire espace de recherche, de prospective et d'accueil de séminaires, au moins 100 000 euros annuels de fonctionnement. On arrive quand même sur un projet – moi je n'ai pas les capacités techniques mais je pense quand même que sur un projet qui nous est soumis, aujourd'hui, sans chiffrage, sans perspective, sans lien qui ont été pris avec l'existant, nous sommes vraiment dans « l'opération de com ».

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Autre intervention ? Madame Hernandez-Nicaise.

Mme. HERNANDEZ-NICAISE.- Merci.

Alors, la délibération nous propose donc d'adopter le principe du lancement d'un concours de maîtrise d'oeuvre. Il se trouve que je connais un peu le dossier, ayant piloté le marché amenant au choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage dont on nous propose les, j'ouvre les guillemets, « conclusions ». Et je suis fortement interpellée par la vacuité de cette délibération. C'était à l'origine, donc, pour l'assistant à maîtrise d'ouvrage, un marché de prestation intellectuelle qui visait, je cite les textes que nous avons eus « à confier les études nécessaires à l'élaboration du programme et à la détermination de l'enveloppe financière à une personne publique ou privée ». Le délai d'exécution était de 60 mois à partir de novembre 2011. Donc, nous sommes dans les temps. Si le projet avait été réalisé, ce qui n'est pas le cas. La délibération n'est pas en accord avec les termes du marché sur plusieurs points. Le premier point porte sur le périmètre des études. Le périmètre sur lequel on nous rend compte, si l'on peut appeler cela rendre compte est de 2,3 hectares. C'est le site strict des abattoirs. L'étude devait concerner la totalité de la surface soit 4 hectares, occupés par le site des abattoirs auquel on adjoignait le site adjacent des services du nettoyage, y compris la rue qui les sépare. Et j'ai relu les textes.

L'attributaire devait nous présenter une étude sur la totalité de cette surface. Le but recherché, je cite « la question posée par le projet et soumis à l'AMO est bien quel peut être le lieu publique permettant de vivre collectivement la culture et la ville contemporaine. » Je passe sur les 21 pages que l'on avait du cahier des charges et qui, à mon avis, étaient une réelle confusion entre culture et beaux-arts. Les documents, à l'issue de toute cette réflexion qui devaient être produits par l'AMO – c'était dans

l'attribution du marché » étaient « l'AMO devra produire un pré-projet envisageant au moins 3 scénarios et, pour chaque scénario, le mode de fonctionnement, le mode de réalisation, le phasage de réalisation et enfin, l'enveloppe financière et le mode de financement ». Après le choix d'un maître d'ouvrage, il y a une nouvelle série de charges pour cet AMO, ce n'est pas le lieu d'en discuter. Or, force est de constater que la délibération proposée reste dans un flou total avec un vocabulaire opaque. Qui, dans la salle, peut me donner la définition d'une « nouvelle factory » ? La définition d'une « fabrique sang neuf » ?

Depuis quand un laboratoire de recherche pourrait-il être autre chose que créatif ? Et, cerise sur le gâteau, alors que nous ne disposons visiblement que de 2 hectares, on nous annonce un partenariat public-privé avec hôtel, restaurant et résidence.

On voit se profiler un immeuble massif à l'horizon et surtout un endettement non moins massif. Juste la semaine où deux PPP de Vinci se font annuler en Ile-de-France sur ce genre de « truc ». Je ne vois donc ni projet que je puisse visualiser et comprendre, ni phasage, ni enveloppe financière, même approximative. Or, la loi nous fait l'obligation, nous, élus, de voter en toute connaissance de cause. Ce n'est franchement pas le cas. Je ne suis pas hostile à un projet culturel de qualité sur ce site, mais alors, vraiment pas, mais, après avoir attribué un marché de 200 000 euros à un cabinet d'études j'aimerais, après presque deux ans, voire quelque chose d'un petit peu plus abouti. Je vous demande de retirer cette délibération et de nous présenter un autre texte, sinon nous refuserons de participer au vote en l'état de la délibération.

M. LE MAIRE.- Qui souhaite intervenir sur ce dossier ? Personne d'autre, monsieur Philip. Pardon.

M. PHILIP.- Merci. Oui, madame Gaziello, madame Nicaise, c'est quand même assez fantastique d'à la fois critiquer les projets, critiquer les démarches quand, de votre point de vue, il n'y a pas assez de concertation ou d'information et puis, quand on fait de la concertation et de l'information, ben, vous critiquez aussi parce que vous dites « on n'est pas, on n'a pas finalisé le projet donc on ne peut pas se prononcer. » Alors, je vais reprendre les éléments. Vous avez bien lu la délibération. C'est une délibération qui, non pas, acte aujourd'hui le lancement du concours en tant que tel. Et là je vous rejoins, c'est-à-dire que, quand le concours sera finalisé – c'est indiqué dans la délibération – il y aura d'abord une présentation au comité de pilotage et ensuite, bien sûr, au Conseil municipal, qui se prononcera comme il le fait d'habitude sur le programme, sur les conditions financières, sur la désignation des candidats, etc. Ce dont on a l'habitude de faire, en toute transparence, dans cette enceinte. Là, simplement, c'est un degré d'information pour vous dire,

Mme. HERNANDEZ-NICAISE.- D'information ?

M. PHILIP.- Je peux finir, Madame Nicaise, s'il vous plaît ? Il s'agit là simplement de vous informer sur l'avancée, effectivement, aujourd'hui, de la procédure et vous dire, sur les éléments que vous critiquez – vous avez tout à fait le droit de critiquer les éléments mais je vais y revenir quelques instants – du programme qui, encore une fois, sera précisé dans une phase suivante, sur lequel a travaillé l'assistance à maîtrise d'ouvrage suite au marché, que vous avez présidé, de messieurs Guigué, et je ne sais plus comment s'appelle son associé monsieur Aubry, qui sont là, contrairement à ce que dit madame Gaziello, non pas des gens qui méconnaissent ce type de réalisation en Europe mais qui sont des spécialistes de ce type de réalisation, en Europe qui

interviennent pour de nombreuses réalisations, je dirais, connues en Europe. Et donc, aujourd'hui, simplement, voilà ce qui se dégage de la composition des études qui ont été menées qui sont en cours de finalisation et de complétude et qui reposent, notamment, là aussi, contrairement à ce que vous dites, à tout un travail qui est complètement conforme à ce qui avait été évoqué dès le départ et qui avait été posé par Sophie Duez dans une procédure un peu innovante. Alors, je comprends que cela vous gêne parce que vous avez un petit peu du mal à vous retrouver et à avoir des marques parce que l'on est justement dans une disposition et c'était justement l'originalité de son propos, c'est que l'on soit dans une démarche tout à fait innovante, qui s'appuie non pas sur un programme « boum » qui tombe comme ça, sur une copie plus ou moins fidèle d'une autre réalisation faite par ailleurs, mais bien sur une composition, avec l'ensemble des acteurs et des partenaires, menée sur le dossier, à la fois sur le secteur associatif, à la fois sur le secteur professionnel et de recherche que l'on a, à la fois, sur les acteurs économiques en question. Donc on est bien sur cet ensemble.

Je rappelle quand même qu'entre temps et là aussi on est complètement dans la démarche qui avait été évoquée, de processus de déroulement, c'est qu'entre le moment, effectivement, où on a commencé cette mission et aujourd'hui, il s'est passé un certain nombre de manifestations d'animations, de colloques, d'expositions, sur le site des abattoirs – 26 manifestations, en tout, qui ont concerné 7 700 visiteurs, auxquels il faut ajouter le travail permanent qui est fait par la station dont, vous savez, on a installé sur le site des abattoirs qui, elle-aussi, est un pôle d'animation extrêmement important.

Donc, un lieu qui produit, conformément à ce qui avait été envisagé aujourd'hui, qui arrive aujourd'hui à définir un programme qui est un programme dont vous avez les éléments évoqués dans ce dossier avec les différents partis. Et, Madame Gaziello, là aussi, vous êtes très forte, dans l'équipe, c'est comme monsieur Allemand quand il chiffre les éléments du tramway, comme ça, sur un bout de table. Donc, écoutez, je vous propose effectivement que l'on compare avec des études telles qu'elles sont menées, avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage... Donc, aujourd'hui, on en est là. Encore une fois, un dossier qui avance. Un pôle qui se développe conformément à ce qui avait été prévu et donc sur un principe d'un lancement futur d'un concours, sur la base d'un programme qui vous sera proposé.

Et, je vous rassure, Madame Nicaise, conformément au cahier des charges et à la mission qui a été confiée à notre assistance à maîtrise d'ouvrage et, encore une fois, sur un dossier extrêmement innovant. Voilà ce que je pouvais apporter comme réponse, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Ecoutez, je vous remercie. C'est quand même extraordinaire, mais je sais que la gauche, qui s'était donné au cours des deux siècles derniers une image de conquête sociale, de conquête culturelle, est désormais tout ce qu'il y a de plus antisociale et anticulturelle dans notre pays.

Bien, aujourd'hui, je suis heureux de la dimension et sociale et culturelle que nous donnons à notre cité. Voilà. Et, bien évidemment, je me réjouis de ce qui s'est passé ces dernières années. C'est un très beau projet. Personnellement, je rêve d'un lieu, pour Nice, qui n'existe pas et c'est ce lieu qui peut nous apporter innovation, créativité, expression pour des plasticiens, pour des écrivains, pour des musiciens,

pour de jeunes créateurs, etc., etc. Il se trouve que, bien évidemment, ce n'est pas cette municipalité qui réalisera ce projet mais je dis que nous avons un devoir de laisser dans les tiroirs un certain nombre de choses. Quand je pense que j'ai commencé mon mandat avec des tiroirs vides. Sans directeur général. C'est-à-dire que tout ce que nous aurons livré à la fin de ce mandat c'est à partir d'une feuille blanche que nous l'aurons écrit. Or, je crois que le devoir de toute administration, de toute institution, dans notre société, c'est de faire en sorte qu'il y ait des projets pour 5 ans, 10 ans, 15 ans, 20 ans, 30 ans. Et de définir et de dessiner le futur, justement, pour ne pas qu'il se dessine n'importe comment et que ce soit un véritable puzzle. Dans ce domaine, j'ai été surpris mais, enfin, j'ai trouvé sur mon bureau, en arrivant, une feuille « permis de démolir ». « Monsieur le Maire, vous n'avez plus qu'à signer ». J'ai dit « attendez, vous voulez me faire démolir quoi là ? ». « Bien, les abattoirs, pour y construire des tonnes de béton ». Et un dossier qui était d'actualité avant que nous n'arrivions, paraît-il. J'ai regardé les débats précédents ici, cela n'avait jamais ému personne, parmi un certain nombre de ceux qui, au fond de la salle, siégeaient dans cette assemblée, que l'on soit sur le point de démolir les abattoirs.

Eh bien moi, cela m'a ému. J'ai voulu regarder, j'ai voulu réfléchir, j'ai voulu faire appel à des experts comme Jean Nouvel et tant d'autres pour qu'ils me donnent leur avis parce que j'avoue que je n'étais pas un grand connaisseur et qu'au fond je me disais les abattoirs de Nice, la seule chose que je savais c'est que cela restait pour moi l'histoire d'un lieu que j'avais vécu comme un lieu extrêmement vivant, de ce peuple laborieux qui, des nuits entières jusqu'au petit matin, d'un lieu où nous avons bonheur à aller casser la croûte, déjeuner, partager un plat de trippes au petit matin à 6 heures avec des copains chevillards, etc., etc. et que j'ai vu ce quartier dépérir, mourir à petit feu, perdre de sa valeur et que je me suis dit « il y a peut-être quelque chose à faire que simplement signer un permis de démolir ». Et, donc, j'ai décidé de ne pas démolir les abattoirs. Que cela devait rester un repère important dans notre cité. Qu'y faire à l'intérieur ? J'avoue que je n'avais pas beaucoup d'idées pour ça. Et je veux remercier madame Sophie Duez d'avoir accepté de m'apporter son expertise parce que je pense, de par son parcours, de par sa formation, et, au fond, je remercie le groupe Changer d'Ere de nous avoir amené madame Sophie Duez pour nous apporter ici la contribution d'une femme de culture éclairée qui a accepté, lorsque je l'ai invitée à réfléchir à ce que nous pourrions faire à l'intérieur des abattoirs, de fédérer autour d'elle un certain nombre de personnes. J'ai souhaité lui donner les moyens pour cela. Je n'ai jamais dit que l'on ferait notre projet pendant ce mandat, j'ai dit que nous laisserions, à la fin de ce mandat, un projet dont il appartiendra à la prochaine équipe municipale de décider ce qu'il en fera. Mais, en tous cas, nous, sur ce dossier, comme sur plein d'autres, que nous avons lancés et amorcés ou en études ou en début de chantier, eh bien, l'équipe municipale qui arrive demain, elle sait qu'elle pourra avoir des choix, arbitrer, ne pas perdre de temps si certains d'entre eux peuvent l'intéresser, pour pouvoir les mettre en oeuvre ou les réaliser. On ne laisse pas une page blanche.

Et ce que je vous invite aujourd'hui, ce matin, c'est à franchir une autre étape pour être sûr de ne pas laisser une page blanche. Je sais que ceux qui ont conduit cette réflexion autour de Sophie Duez et dont je fais partie, au cours de ces dernières années, souhaitent pour leur ville que cette vision-là soit réalisée, je souhaite que les Niçois y adhèrent dans les mois qui viennent, à cette vision des choses, en tous cas, il y a eu l'époque 2009-2012 avec la définition du projet, 2012 la phase d'élaboration et, maintenant, on est dans le lancement et la mise en oeuvre opérationnelle du projet,

avec la consultation d'architectes, la désignation de lauréats, la mise aux normes des surfaces de préfiguration. Et, quand vous me dites, Madame Nicaise, que sur le périmètre de réflexion que cela va représenter des tonnes de béton, etc. de toute façon c'est une phrase que vous avez apprise par coeur et que vous répétez sur tous les projets. Je vous rappelle que vous évoquez l'ensemble du périmètre de réflexion qui est de 4 hectares et que ce dont nous débattons aujourd'hui n'est que le périmètre d'études qui est de 2,25 hectares, et rien d'autres. Donc, vous vous trompez de sujet en évoquant le périmètre de 4 hectares qui, encore une fois, est le périmètre de réflexion. Donc, en même temps, je suis heureux parce que si nous n'avions pas fait cela, depuis maintenant 4 ans, c'est un quartier qui aurait continué à dépérir. On a déjà enrayé avec l'aménagement des berges du Paillon d'un côté, avec la réflexion que nous avons engagée sur les services du nettoyage et, là aussi, je souhaite un transfert rapide pour que nos personnels de la collecte et du nettoyage, avec Pierre Paul Léonelli, puissent rapidement travailler dans de meilleures conditions et que nous ayons là un sujet de substitution. Mais, cela, c'est dans le périmètre plus large de réflexion et pas dans celui qui vous est soumis aujourd'hui. Et, en même temps, des événements qui ne se seraient pas tenus si nous n'avions pas engagé l'équipe qui, autour de Sophie Duez, nous a permis d'animer ce lieu. Donc, il revit déjà.

L'avantage de Sang neuf c'est que c'est un projet en devenir mais en même temps un projet qui vit. Je vois Ici Nice et son installation sténographiée par Stéphanie Marin, qui a mobilisé une cinquantaine d'artistes contemporains, entre 2011 et 2012. Je vois ce groupe d'artistes qui était à la rue Molière, que nous avons dû déplacer et qui était destiné à être mis dehors, la station, pour la réalisation de la fondation Claude Pompidou. Le festival cross over où il y a eu une animation folle aux abattoirs, à cette occasion. Installation de la bibliothèque de Daniel Buren, des sessions musicales dans le cadre off du Nice Jazz Festival, en 2010, avec tous les lycéens du lycée d'artisanat d'art de Pasteur, de cette oeuvre extraordinaire de Cai Guoqiang, pour le 150^{ème} anniversaire du rattachement de Nice à la France qui, ensuite, a été exposée au Mamac mais a été réalisée et par le plus grand artiste moderne et contemporain chinois et par des élèves du lycée Pasteur qui sont extrêmement fiers de ce qu'ils ont pu réaliser avec cet artiste. Alors oui, je veux, là aussi, sur ce projet, dont tout l'objectif est de faire en sorte que, dans sa réalisation, il ne coûte rien au contribuable et que l'étude que nous allons conduire nous permette justement de trouver des mécénats et des partenariats privés pour finaliser un projet culturel et de création qui réponde à l'esprit de Nice. Et qui s'inscrive un peu, au fond, dans le prolongement de l'école de Nice, de Klein, Armand, César et compagnie. Donc voilà, je veux rendre hommage à Sophie Duez qui nous permet, aujourd'hui, à travers cette délibération que nous vous proposons, d'avoir pendant ces 4 années, conduit une grosse réflexion qui fait de plus en plus référence, qui est de plus en plus reprise dans de gros quotidiens ou hebdomadaires nationaux, voire même dans de belles et grandes émissions audiovisuelles. Et donc, après les remarques que vous avez faites, eh bien, là aussi, vous prendrez vos responsabilités mais, en tous cas, nous ne laisserons pas une page blanche. Nous voulons, au contraire, même, prendre un peu d'avance sur les mois qui viennent pour que, à partir de mars 2014 nous puissions franchir des étapes supplémentaires quelle que soit l'équipe municipale qui sera en place à ce moment-là. Donc, je vais mettre aux voix, après ce débat, le rapport 5.8. Qui s'oppose ? Qui s'abstient. Abstention de madame Gaziello et de monsieur Injey. Et, donc, je conclus que tous les autres adoptent le projet ? Pardon ?

M. ALLEMAND.- Nous ne prenons pas part au vote.

M. LE MAIRE.- Bon, ce qui est, vous le savez, de par la loi, assimilée à une abstention. Donc, nous enregistrons, au procès-verbal, bien évidemment. Eh bien, écoutez, je remarque en tous cas que ce projet est adopté sans opposition. Voilà. Donc cela valait le coup que l'on aille au fond de ce débat.

Et je vois qu'il y a des explications qui valent la peine d'être portées.

La délibération n° 5.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

S'abstiennent : - Madame GAZIELLO, monsieur INJEY, madame HERNANDEZ-NICAISE, madame MATRINGE, monsieur CUTURELLO, monsieur GAECHTER, monsieur FETNAN, monsieur ALLEMAND, monsieur LIBRATI, madame DOREJO.